

L M D

LICENCE MASTER DOCTORAT

L'EUROPE
DES ÉTUDIANTS

Vous allez bientôt entreprendre des études supérieures. Celles-ci s'inscrivent, pour la majorité, dans le cadre du schéma européen : le LMD.

À l'exception des études de santé (voir page 3), les formations universitaires sont désormais organisées en trois grades. La **licence** (bac+3), le **master** (bac+5) et le **doctorat** (bac+8) sont à la fois des grades et des diplômes nationaux, reconnus dans toutes les universités de l'Espace européen. Ce sont aussi des paliers d'insertion professionnelle.

Sont également intégrés dans le LMD :

- les licences professionnelles ;
- les diplômes universitaires de technologie (DUT) ;
- les brevets de technicien supérieur (BTS) ;
- les classes préparatoires aux grandes écoles.

BTS, DUT et prépas durent quatre semestres et accordent l'équivalent de 120 crédits, ce qui autorise, sous certaines conditions, des poursuites d'études.

Les objectifs du LMD

- > Encourager la mobilité étudiante grâce à un système commun de validation : les crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) qui sanctionnent le travail fourni par l'étudiant (travail personnel, contrôles, stages, mémoires, assiduité aux cours...). Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen.
- > Proposer trois grades de formation, communs à l'ensemble des pays européens : L, M, D.
- > Favoriser la réussite des étudiants avec des parcours de formation diversifiés et personnalisés.

LICENCE

Premier diplôme du dispositif LMD, la licence fait l'objet d'un plan de rénovation pour favoriser la réussite des étudiants. Elle allie pluridisciplinarité et orientation progressive. Double objectif: la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

> Six semestres = 180 crédits ECTS

Organisée sur trois années ou six semestres, toute licence est structurée en unités d'enseignement (UE) et en crédits ECTS. Chaque semestre est validé par 30 crédits. La licence est obtenue après avoir validé 180 crédits.

> Des unités d'enseignement (UE)

La licence se compose d'unités d'enseignement fondamentales (enseignements théoriques, méthodologiques, TP et TD qui représentent au moins 50% des crédits ECTS), d'unités d'enseignement optionnelles obligatoires, d'enseignements transversaux (informatique, langue vivante, méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire...) et d'unités d'enseignement libres à choisir dans une liste proposée par chaque université (culture, sport, autre langue, projet associatif...).

Le plan de rénovation «réussite en licence» prévoit d'y ajouter des UE de professionnalisation, un contrat de réussite à signer en début de cursus, un suivi personnalisé avec un professeur référent, des possibilités de passerelles et de réorientation, un stage obligatoire...

> Une orientation progressive

La 1^{re} année (L1) introduit le cursus par un enseignement pluridisciplinaire. Elle est consacrée à l'apprentissage des disciplines de base et à l'acquisition des méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur. Les enseignements complémentaires offrent la possibilité d'une réorientation dès la fin du 1^{er} semestre et à la fin de L1.

La 2^e année (L2) amorce la spécialisation disciplinaire et affine le projet professionnel. La L2 permet également le passage en licence pro.

La 3^e année (L3) est une année de spécialisation qui finalise le projet d'études et termine l'exploration des débouchés professionnels.

La licence professionnelle

La licence professionnelle, dont l'accès est sélectif, se prépare sur deux semestres, après un diplôme de niveau bac + 2 (120 crédits ECTS) : L2, BTS, BTSA, DUT, DEUST. Conçue pour permettre l'insertion professionnelle dans des domaines très divers, elle comporte 12 à 16 semaines de stage en entreprise. Équivalant à 180 crédits, elle confère le grade de licence.

MASTER

Deuxième diplôme du LMD, le master opère une spécialisation en vue d'une orientation progressive vers la recherche ou l'insertion professionnelle.

> Quatre semestres = 120 crédits ECTS

Comme la licence, le master est positionné dans un domaine de formation et s'inscrit dans une mention. Organisé en quatre semestres valant 30 crédits chacun, et assorti d'un stage (en entreprise ou en laboratoire), le master comporte actuellement des parcours types à finalité professionnelle ou à finalité recherche. Attention aux langues : votre diplôme ne sera validé que si vous maîtrisez au moins une langue vivante étrangère.

> Inscription

L'inscription en 1^{re} année de master (M1) est ouverte aux titulaires d'une licence dans un domaine de formation compatible, sauf pour certaines filières sélectives. Elle est soumise à l'appréciation de l'équipe de formation pour les étudiants venus d'autres domaines. L'accès en 2^e année de master (M2) fait l'objet d'une sélection.

> Mention et spécialité

Le choix de la mention s'effectue à l'entrée d'un parcours master (M1). Elle définit les compétences académiques et professionnelles acquises par l'étudiant au terme du cycle master. Son intitulé peut faire référence à une discipline ou à une association de disciplines et/ou à des champs professionnels.

Généralement, le choix définitif de la spécialité intervient à l'entrée en 2^e année de master (M2). Subdivision de la mention, la spécialité met l'accent sur certaines spécificités de la formation.

> Voie recherche ou voie professionnelle

Le master peut (ou non) comporter un tronc commun d'un à trois semestres selon les formations. À l'heure actuelle, le choix (et la sélection) entre finalité recherche et finalité professionnelle intervient généralement à l'issue du tronc commun.

> Grade de master

Un certain nombre de diplômes de niveau bac+5 se sont vu conférer automatiquement le grade de master : diplômes d'ingénieur, diplômes des IEP.. Les diplômes des écoles de commerce n'ont pas automatiquement le grade de master. L'État leur attribue le grade après avis d'une commission spécialisée.

DOCTORAT

Le doctorat se déroule sur 3 ou 4 ans.

Formation à et par la recherche, le doctorat comprend la rédaction d'une thèse, des formations complémentaires scientifiques, générales et d'ouverture professionnelle. Cet ensemble de cours, de conférences et de séminaires est destiné à faciliter l'insertion professionnelle du doctorant.

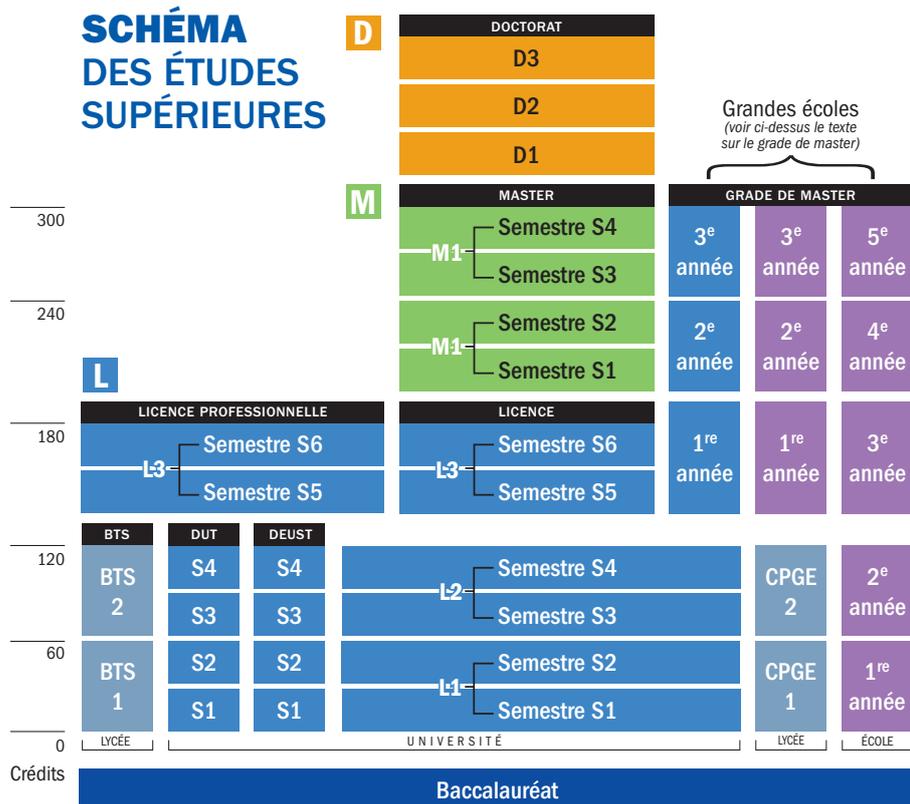
Le cas particulier des études de santé

Actuellement, médecine, dentaire et pharmacie sont hors LMD. L'accès en 2^e année de médecine ou de pharmacie est soumis à un concours au terme de la 1^{re} année du premier cycle d'études de médecine (PCEM1) ou de pharmacie (PCEP1).

Pour ceux qui échouent, les universités peuvent proposer des équivalences dans certains domaines de licence (sciences de la vie, chimie, psychologie...). Attention ! L'offre de réorientation post-PCEM1 ou post-PCEP1 peut différer selon les universités.

L'intégration des études de santé dans le LMD est à l'étude, en lien avec les projets de réorganisation de ces formations. Informez-vous régulièrement sur ces évolutions.

SCHEMA DES ETUDES SUPERIEURES



LE VOCABULAIRE DU LMD

> **DOMAINE.** Les licences sont organisées par domaines de formation, recouvrant une ou plusieurs disciplines sous des intitulés variables selon l'université : domaine droit, domaine économie et gestion, domaine sciences humaines et sociales, domaine lettres, langues, arts, domaine sciences et technologies...

> **MENTION.** À l'intérieur d'un domaine de formation, les licences et les masters se déclinent en mentions correspondant aux enseignements fondamentaux monodisciplinaires (mathématiques, informatique, sociologie, histoire...), bidisciplinaires (mathématiques/informatique ; sociologie/démographie...) ou pluridisciplinaires.

> **SPÉCIALITÉ.** Seules les licences de langues étrangères ou de sport comportent une mention assortie d'une spécialité qui précise la ou les langues étudiées (anglais, allemand, espagnol, anglais/allemand, anglais/espagnol...) ou le type de pratique sportive visée (éducation et motricité, activités physiques adaptées, entraînement, management du sport...). En master, la spécialité intervient en 2^e année.

> **UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (UE).** Une UE peut correspondre à une matière ou à un ensemble de matières ou encore à une formation de type « méthodologie » ou « professionnalisation ».

> **PARCOURS.** Majoritairement en L3, les mentions s'individualisent en parcours qui préparent à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle. Organisé en unités d'enseignement (UE) articulées entre elles, en cohérence avec les objectifs de formation, un parcours comprend des UE fondamentales, des UE optionnelles obligatoires, des UE de professionnalisation et des UE librement choisies par les étudiants sur une liste établie par l'université.

> **ATTESTATION DESCRIPTIVE.** Annexée aux diplômes de licence, de master, de DUT, de BTS et aux classes préparatoires, elle liste les compétences et connaissances acquises lors du parcours de formation.

> **VALIDATION.** Un parcours de formation de licence peut être validé par capitalisation (acquisition de toutes les UE) ou par compensation, c'est-à-dire en calculant la moyenne de l'ensemble des notes obtenues dans une même UE et entre les UE d'un même semestre. À l'intérieur d'un cycle de formation, la poursuite d'études est de droit pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre.

Vers un Espace européen de l'enseignement supérieur encore plus attractif et compétitif

Afin de favoriser la mobilité des étudiants et des professeurs, et la reconnaissance des diplômes, les universités comme les grandes écoles peuvent organiser une formation conjointement avec un établissement étranger et délivrer un diplôme commun. Il s'agit, selon le cas, de « doubles diplômes », de « masters conjoints » ou de « cotutelles de thèse ».

DUT, BTS et CPGE

dans le système LMD

Désormais, les BTS, les DUT et les classes prépa font partie du système LMD. Ces formations donnent lieu à l'attribution de 120 crédits ECTS.

■ Le DUT (diplôme universitaire de technologie) est organisé en quatre semestres valant 30 crédits chacun. Il se compose d'une majeure correspondant au cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé. Cette majeure est complétée par trois types de modules visant à améliorer l'insertion professionnelle immédiatement après l'obtention du DUT, à préparer l'accès à la licence pro, à permettre une poursuite d'études vers un master, ou encore vers une 3^e année de licence.

■ Pour le BTS (brevet de technicien supérieur), la poursuite d'études vers une autre formation s'effectue sur dossier de candidature, dans le cadre d'une convention conclue entre le lycée d'origine et l'établissement d'accueil. Cette convention précise, sur la base de l'attestation descriptive annexée au diplôme de BTS, le type d'études compatibles auquel peut postuler l'étudiant (licence pro, éventuellement licence généraliste).

■ Pour les prépas, la procédure de poursuite d'études à l'université s'appuie sur des conventions de coopération pédagogiques conclues entre un lycée et une (ou des) université(s). Ces conventions permettent, au vu de l'attestation descriptive du parcours de l'étudiant, de valider tout ou partie des crédits ECTS.

POUR VOUS AIDER DANS VOS CHOIX

Au lycée

- Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié tout au long de vos années lycée. Grâce à sa vision d'ensemble de vos résultats scolaires, il vous aidera à faire le point sur vos études actuelles et sur vos projets pour l'après-bac, notamment en classe de 1^{er} avec l'entretien d'orientation.
- Les différents professeurs peuvent vous aider à faire le point dans leur discipline et à mieux appréhender la manière dont elle sera traitée dans l'enseignement supérieur.
- Le professeur documentaliste met à votre disposition au CDI une documentation et vous aide dans votre recherche.
- Le conseiller d'orientation-psychologue vous aide à affiner votre projet. Il examine avec vous les différents enjeux et vous aide à hiérarchiser vos critères de choix.
- L'orientation active est un droit offert aux lycéens. Son objectif est de vous permettre d'obtenir une information fournie par les universités sur les contenus et débouchés de leurs filières. Et de recueillir un avis personnalisé sur vos projets d'études. C'est un moyen de conforter votre choix ou de le faire évoluer. Votre lycée et le CIO vous indiqueront comment connaître les calendriers et modalités de chacune des universités.

À l'université

- Le plan de rénovation « réussite en licence » prévoit de renforcer les dispositifs d'accueil et d'information et d'offrir la possibilité d'obtenir un suivi personnalisé.
- Le service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) informe les étudiants tout au long de leur cursus universitaire grâce à un fonds documentaire, des documentalistes spécialisés et des conseillers d'orientation-psychologues. Ces professionnels aident les étudiants à définir un projet professionnel ou les accompagnent dans leur recherche de stages ou d'emploi.

Pour en savoir plus

- > Le site www.onisep.fr
- > Le module Onisep post-bac sur le site www.admission-postbac.fr
- > Après le bac, coll. « Dossiers », éd. Onisep, 2009
- > Votre guide régional Onisep Après le bac (2009)
- > Après le bac ES, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2007
- > Après le bac S, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > Après le bac L, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > Après le bac STG, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > Après le bac STI-STL, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008



toute l'info sur les métiers
et les formations

ministère de l'éducation nationale | ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère de l'Éducation nationale - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Onisep, Office national d'information sur les enseignements et les professions, Lognes, 12 mail Barthélemy Thimonnier, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2 • Publication de l'Onisep - Copyright janvier 2009 • Directeur de la publication : P. Charvet • Directeur de projet : Ph. Daubignard • Département des Éditions : A.-M. Féret, J. Malandain • Département des ressources documentaires : V. Forestiez • Ce document, édité pour le forum Infosup 2009, résulte d'une collaboration entre l'Onisep et la Coordination des SCUIO des universités d'Île-de-France (présidente : E. Alimi, université Paris 12) • Fabrication : Onisep - Conception graphique et mise en page : JFDCOM - Impression : SCEI - Diffusion gratuite : Onisep - Dépôt légal : janvier 2009.

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.